



Création du nouveau groupe scolaire des crêts Commune de Sciez

Concours de Maitrise d'œuvre sur esquisse



**Opération : Création du nouveau groupe scolaire des crêts
Commune de Sciez**

Programme de l'opération phase concours-édition V1 au 30 AVRIL 2021

SOMMAIRE

1/ Exposé du projet :	3
2/ Enjeux de la mission :	3
3/ Description de la mission de maitrise d'œuvre proposée :	4
4/ Eléments de programme partie implantation générale :	5
Périmètre d'intervention : (cf plan topographique avec périmètre)	5
Réflexions sur l'organisation du site, en lien avec les projets connexes (cf plan topographique avec projets connexes) :	7
5/ Eléments de programme partie économie et planning :	7
Enveloppe prévisionnelle du dossier :	7
Calendrier du projet :	8
6/ Données de dimensionnement général du projet :	9
ECOLE MATERNELLE EXISTANTE:	9
ECOLE MATERNELLE PROJETEE:	12
ECOLE ELEMENTAIRE	13
LOCAUX COMMUNS ET ADMINISTRATIFS	14
RESTAURANT SCOLAIRE	16
PERISCOLAIRE	19
ESPACES EXTERIEURS	21
FLUX ET PANDEMIE COVID 19	22
DONNEES RELATIVES AUX ACCES ET CIRCULATIONS	23
7/Aspects techniques:	24
Performance énergétique :	24
Entretien Maintenance :	24
Géotechnique :	24
PLU de la commune :	24
ANNEXES	25

1/ Exposé du projet :

Le présent programme a pour but d'éclairer les participants au concours de Maitrise d'œuvre de création de la nouvelle école des crêts sur les caractéristiques de l'ouvrage à construire, afin de leur permettre de proposer le projet le plus en adéquation avec les souhaits de la municipalité et de l'équipe enseignante.

Ce dossier concerne la création d'une opération neuve de bâtiment, en mission de base + EXE, afin de remplacer une école existante jugée trop vétuste et qui sera réaffectée à un usage associatif. L'évolution de l'école existante ne fait pas partie de la présente mission, qui est uniquement consacrée à la création du nouveau bâtiment.

Les caractéristiques de l'école actuelle seront simplement rappelées, afin d'éclairer les participants au concours sur les conditions dans lesquelles les équipes pédagogiques exercent aujourd'hui leur mission, en faisant ressortir les points forts et points d'améliorations souhaités.

Les caractéristiques principales du dossier sont :

- L'école existante « les petits crêts » est dépassée, et la commune a choisi de réhabiliter le bâtiment mais de transférer la fonction école sur un nouveau bâti. A l'exception de la partie restauration, la nouvelle école remplace les deux écoles maternelles et primaires, déjà existantes à proximité immédiate, et qui seront réaffectées à un usage différent.
- Une implantation est proposée sur la zone des crêts, sur un terrain qui jouxte le nouveau stade de foot. Il est envisagé de reloger les deux écoles maternelle et primaires des petits crêts, avec un effectif global de 12 classes primaires et 6 classes maternelles, plus une réserve de capacité qui est formée de l'évolution possible de la partie périscolaire, pour porter la capacité globale du groupe scolaire à 19 voire 20 classes (sans reprise de la structure existante, par réaffectation des salles existantes)
- Cette nouvelle implantation s'inscrit dans un cadre global d'évolution précisé ci-après, avec un tènement important sous maîtrise foncière communale.
Par conséquent, une latitude est donnée aux concepteurs pour l'implantation du nouveau groupe scolaire, sous réserve des souhaits et dispositions décrites ci-après, dans le but d'une optimisation des espaces existants et d'une vision urbaine organise des différents tènements sur le site et de leur organisation spatiale, desserte et accès.

2/ Enjeux de la mission :

Les principaux enjeux de la mission sont les suivants :

- Imaginer une organisation d'ensemble sur le tènement proposé, de façon à constituer une unité fonctionnelle et des espaces publics qualitatifs avec une optique de mutualisation des espaces :
 - Création d'une nouvelle école primaire et transfert de l'école maternelle.
 - Capacité globale 12 classes primaires et 6 classes maternelles, plus une réserve de capacité fixée à 2 classes par modularité des espaces périscolaires, maximum 20 classes pour l'ensemble du groupe scolaire avec une variabilité entre classes primaires et maternelles souhaité pour s'adapter à l'évolution possible de la pyramide des âges.
 - Création d'espaces communs aux deux écoles, dans une optique de rationalité et de partage des espaces (réfectoire, dépose rapide,...), tout en préservant une indépendance de fonctionnement des deux parties maternelle et élémentaire, souhaitée par les équipes pédagogiques.

- Mutualisation d'espaces de stationnements, en particulier avec la salle des fêtes existante et les futurs tennis couverts
- Organisation d'ensemble permettant de relier les espaces en termes de services et d'aménagement tout en leur offrant leur indépendance de fonctionnement.
- Intégrer les deux écoles maternelle et primaire de manière judicieuse dans l'optique d'une rationalisation globale des tènements et voiries, mais aussi de leur qualité de fonctionnement respectives autour des espaces communs, en respect du programme de l'opération
- Besoins périscolaire, recréés entièrement au sein de la nouvelle école, dans la vision court et moyen terme.
la construction envisagée d'un nouvel établissement pourrait reposer l'affectation à terme de la fonction périscolaire, et autoriser de nouvelles affectations des espaces.
- Espace de restauration, élargi aux besoins d'ensemble de la commune : la cuisine de fabrication existe déjà dans les locaux actuels de l'école existante, avec une capacité de 1000 repas, et la Commune a décidé de privilégier son maintien en place au vu du bon état des locaux actuels. l'option retenue par la municipalité est par conséquent la conservation de la Cuisine de fabrication sur le site actuel, mais le transfert de la salle de restauration dans les volumes de la nouvelle école. (liaison chaude)
- Offrir un niveau de performances sur le bâti neuf : En fonction de la date de dépôt du permis de construire, la nouvelle école aurait été amenée à se conformer à la nouvelle réglementation thermique RE 2020, dont la mise en application est prévue pour janvier 2022.
La Municipalité souhaite que le dépôt du PC intervienne à la fin de l'année 2021, la mise en service du nouveau groupe scolaire est prévue pour septembre 2025.
La réglementation RE 2020 ne sera donc pas applicable à la date du permis de construire, et les candidats baseront leur proposition d'ingénierie sur le contexte réglementaire actuel.

Il n'a pas été souhaité par le Maître d'Ouvrage que les cibles de performance anticipant la RE 2020 soient demandées en base au programme, l'atteinte d'objectifs qualitatifs anticipant cette réglementation sera perçue comme un plus, à coût global contrôlé et sera valorisée avec le souci de ne pas dégrader le coût d'investissement très tendu de l'opération.
En particulier toute mesure favorisant le confort global, ou privilégiant les ressources locales, sera considérée avec attention.

3/ Description de la mission de maîtrise d'œuvre proposée :

La mission de maîtrise d'œuvre proposée est une mission de base bâtiment, augmenté d'une mission esquisse globale pour l'ensemble du tènement de la zone (phase concours), prolongée en phase études d'une mission APS global sur la partie infrastructures.

- Concours sur esquisse portant sur le plan masse global du secteur, ainsi que sur la création du groupe scolaire des deux écoles
- APS global sur l'ensemble des deux écoles et des espaces aménagés en dépendance directe (préau, parvis, ...), ainsi que description de l'ensemble de la desserte et des circulations associées à la zone d'étude.

- APD portant sur les deux écoles et leurs espaces associés (préau, dépendances, espaces verts dans l'enceinte de l'école)
- Missions PRO-ACT-EXE1-DET-AOR, sur l'ensemble des parties bâtiments et dépendances directes.
- Mission CSSI pour l'ensemble des bâtiments.
- L'évolution des locaux actuels ne fait pas partie du périmètre de la présente mission et fera l'objet de consultations distinctes en missions de rénovation.

A noter que la commune a fait le choix :

-d'externaliser la mission des infrastructures extérieures à l'école, via une mission spécifique qui sera consultée sur la base de l'APS validé du lauréat, servant d'étude pré-opérationnelle a un programme qui sera incrémenté avec les projets connexes de la commune

-d'externaliser une mission OPC, confiée à un tiers indépendant de la Maitrise d'Œuvre, par souci d'indépendance d'action et de disposer d'un interlocuteur en propre pour cette mission OPC .

-de confier une mission EXE au Maitre d'œuvre : cette mission EXE, décrite au CCTP, s'entend EXE 1 au titre de la classification « syntec », et vise à responsabiliser le Maitre d'œuvre sur la bonne définition des ouvrages et les quantitatifs du projet, de façon notamment à favoriser l'accès des PME locales a la commande publique. L'entreprise gardera la charge de produire les plans d'exécution définitifs, mais **la synthèse de ces plans sera confiée au Maitre d'œuvre, de façon couplée a la mission VISA.**

Elle sera couplée à un souhait de disposer d'un allotissement par corps d'états séparés au maximum des logiques de périmètre technique de bonne définition des ouvrages.

4/ Eléments de programme partie implantation générale :

Périmètre d'intervention : (cf plan topographique avec périmètre)

Le périmètre d'intervention est défini par la cartographie associée, et représente une surface très largement excédentaire aux besoins du projet.

En conséquence, l'enjeu est pour les candidats de proposer :

- Un projet qui présente la meilleure compacité possible, de manière à économiser un foncier précieux pour la Commune.
- A contrario, la commune a la possibilité de développer un projet en complémentarité et en symbiose avec les surfaces sportives attenantes, avec une haute valeur paysagère. Il est notamment souhaité une école tournée vers les espaces paysagers environnants, et des espaces en transition entre les locaux et les surfaces sportives.
Une alchimie est à trouver entre cet aspect et le précédent, qui peuvent s'avérer antagonistes...
- Une imbrication avec l'existant : la maison de la parcelle 204 Route des écoles (« Maison du Régisseur ») existante est à considérer comme démolie, (préalablement par les soins de la Commune), et la surface correspondante peut par conséquent être allouée au projet ou à ses dessertes.

L'un des enjeux et motifs d'interrogation des élus est le degré d'imbrication de la nouvelle école par rapport à la précédente, avec plusieurs considérations :

- Le maintien de la cuisine de fabrication sur son emplacement actuel pose le problème de la distance entre celle-ci et les espaces de restauration : il a été choisi de recréer ces

espaces au sein de la nouvelle école, et la liaison chaude est assurée par l'intermédiaire de véhicules. Ce choix a fait disparaître les considérations initiales de longueur de trajet pédestre des élèves entre l'école et les espaces de restauration.

Les espaces actuels sont conservés, mais ils ne seront plus affectés a la restauration scolaire.

Les élèves de la nouvelle école mangeront donc dans des nouveaux espaces, dans l'enceinte du nouveau groupe scolaire.

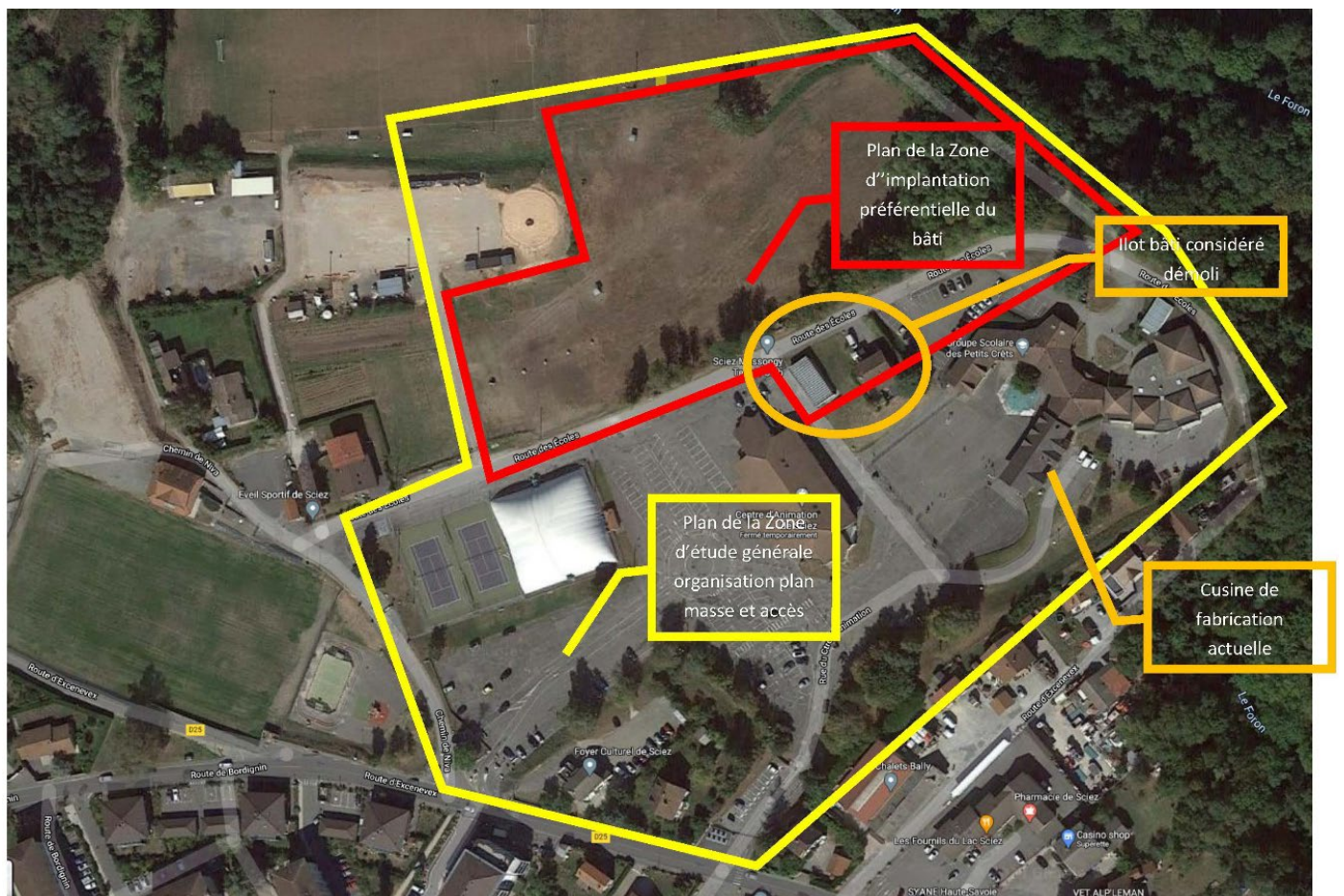
Maison parcelle 204



Tènement du nouveau groupe scolaire



Plan d'implantation du nouveau groupe scolaire



Réflexions sur l'organisation du site, en lien avec les projets connexes (cf plan topographique avec projets connexes) :

Le tènement global sur lequel se situe le projet constitue un vaste ensemble a vocation d'équipements publics, et d'autres projets sont en train de se finaliser à proximité de la nouvelle école :

-Ecole de musique :

La création d'une nouvelle école de musique a fait l'objet d'un concours de Maitrise d'œuvre en 2020. Le projet est au stade APS, et le PC vient d'être déposé.

Ce nouveau bâtiment sera mis en travaux début 2022, pour une livraison en 2023. Il vient compléter les bâtiments a vocation sportive ou éducative déjà présents sur le tènement.

-Aggrandissement du gymnase des tennis :

La municipalité a souhaité pérenniser et moderniser la structure de tennis actuelle, avec le remplacement de la bulle des tennis couverts par un gymnase offrant un cadre d'accueil plus performant. Ce gymnase vient en partie réduire l'espace public.

Le projet est en cours, et le chantier devrait débuter en 2021.

Devenir de l'école des petits crêts :

Le devenir de l'école actuelle, désaffectée au profit du nouveau groupe scolaire, est le suivant :

Mise à disposition des associations pour les activités sportives et culturelles.

La cuisine centrale sera conservée, ainsi que les salles de restauration actuelles. Le reste des équipements devrait faire l'objet d'un programme de rénovation au profit des associations communales. Ce programme n'est aujourd'hui pas encore formalisé.

5/ Eléments de programme partie économie et planning :

Enveloppe prévisionnelle du dossier :

L'enveloppe prévisionnelle du dossier partie « bâtiments » a été fixée par le Maitre d'Ouvrage à 6.8 M€ HT, *valeur Janvier 2021*.

cette estimation a été établie sur la base de ratios issus d'opération similaires, appliquée aux surfaces du programme, et correspond également au respect de la réglementation thermique RT 2012.

Cette enveloppe économique a été élaborée suite a concertation avec l'ensemble du corps enseignant ainsi que de l'association du foyer rural, et aux arbitrages effectués quant aux surfaces et caractéristiques des locaux souhaités.

Le tableau joint en annexe exprime la synthèse de ce travail.

L'enveloppe prévisionnelle comprend :

- des terrassements et VRD primaires en lien avec l'école
- l'ensemble des corps d'état primaires et secondaires de la nouvelle école
- l'ensemble des espaces aménagés à l'intérieur du périmètre scolaire, yc préaux et dépendances, aires de jeu, espaces paysagers...

-le raccordement du groupe scolaire aux viabilités voirie et réseaux, amenés en périphérie du tènement du groupe scolaire

-le traitement des eaux pluviales(rétention, infiltration,...).les règles du PLUI s'appliquent, elles préconisent chaque fois que cela est possible le recours à l'infiltration des eaux pluviales, et la mise en place systématique d'une rétention lorsque l'infiltration n'est pas possible ou insuffisante (débit de fuite Qf compris entre 3 et 6l/sec selon la taille de l'opération) . Les candidats se reporteront aux annexes sanitaires du PLUI, et des tests d'infiltration ont été demandés en mission G1

-....

Elle ne comprend pas :

-l'aménagement global des dessertes et parkings attenants au groupe scolaire

-les viabilités globales de la zone pour la création des points de raccordement de la future école

-les libérations d'emprises et démolitions préalables (effectuées sur commande directe de la Commune)

-la création éventuelle des équipements externes(transformateur, ...) si cela devait s'avérer nécessaire

-les mobiliers de la future école

-la modernisation éventuelle de la cuisine de fabrication actuelle

-le surcoût prévisible inhérent au système de fondations spéciales tel qu'il ressort du rapport géotechnique en mission G1 : ce surcoût, évalué comparativement a un système de fondations classiques type semelles filantes ou radier, sera évalué par les candidats et présenté en sus du contrôle de l'enveloppe prévisionnelle. Pour autant, ce surcoût fait bien évidemment partie de l'enveloppe projet et est a considérer dans le jugement du coût global du projet.

Calendrier du projet :

Sur la base d'une désignation du lauréat du concours a début juillet 2021, et d'une négociation du contrat visant à une notification à fin Juillet 2021 :

-la phase concours vaudra esquisse du projet, reprise et finalisée en fonction des remarques du jury dès Aout 21 et validée en septembre 21.

-la phase APS est souhaité se dérouler sur septembre-Octobre 21, pour une validation fin Octobre 21

-la phase APD vise à permettre un dépôt de permis de construire à Décembre 2021, et être finalisée conjointement.

-les phases PRO et DCE (yc EXE1) visent à permettre le lancement d'une consultation et une remise des offres avant l'été 2022

-choix des entreprises à intervenir dans l'automne 2022, pour le début de la phase exécution avant fin 2022.

-les candidats détailleront le planning estimé de réalisation du projet, avec une date au plus tard de mise en fonction du groupe scolaire a l'été 2025. Des options d'optimisation de ce délai pourront être proposées, notamment dans le but de permettre une livraison de l'établissement a l'été 2024 si cela est jugé possible.

Cette option est jugée intéressante mais n'est pas structurante pour l'opération, les écoles existantes ne bénéficiant pas d'une date limite d'utilisation déjà fixée.

6/ Données de dimensionnement général du projet :

NB : l'ensemble des désignations de locaux ci-après sont donnés en référence à l'ouvrage de référence « écoles en Haute Savoie, construire un équipement scolaire, : aide à la programmation ».(CAUE de Haute Savoie, ouvrage disponible gratuitement sur le site du CAUE : [CAUE 74 - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement](#)

l'ensemble des désignations de locaux ci-après se rapportent aux fiches descriptives de cet ouvrage, qui ont été intégrées en annexe avec quelques adaptations propres à ce programme.

ECOLE MATERNELLE EXISTANTE:

L'établissement actuel comporte 4 classes d'une capacité de 30 élèves chacune. L'école maternelle est organisée autour d'un espace central, qui accueille la tisanerie.

Les points forts exprimés par les enseignants sont :

-l'organisation très centrale des classes autour d'un espace commun de tisanerie correspond à un mode de travail très collégial entre toutes les ATSEM : rassemblées au centre du groupe scolaire, elles se relaient en fonction des occupations pour voir garder un œil sur l'ensemble des activités et « rayonnent » sur l'ensemble des 4 classes.

Ainsi, cette organisation très « centrale » favorise le partage et la mise en commun et est fortement appréciée.

-l'école compte énormément d'espaces de rangement (placards muraux dans les classes, grandes armoires au sein de la partie salle de motricité, ...). Pour autant, il a été constaté que l'ensemble des rangements étaient très utilisés, et que lors du transfert de l'école la question de retrouver des places équivalentes se posera, pour ne pas poser de problème sur le transfert du matériel existant.

- Placards muraux grande hauteur : 7 à 8 ml de placards avec portes coulissantes par salle de classe !
- Organisation des rangements dans les ateliers
- Rangements de grande largeur dans la salle de motricité
- Présence d'un atelier fixe de jeux dans la salle de motricité
- Local rangement annexe, avec possibilité de stockage grande largeur (formats 50*65).
Il conviendra donc d'optimiser des surfaces de rangement conséquentes pour permettre un transfert de l'école existante dans des conditions optimales.

-le système d'entrée à l'école est basé sur la dépose des enfants devant la salle de classe de l'enseignant, ce qui est à préserver (hors temps COVID 19..) pour permettre un contact direct et récurrent avec les parents. Aujourd'hui, des vestiaires nombreux sont disposés dans le hall d'accueil et aux abords des classes, cette organisation est appréciée pour développer l'indépendance de chaque enfant qui dispose d'un casier nominatif avec une patère, lui permettant de suspendre ses vêtements.

Par contre la sortie des élèves s'effectue directement de la classe vers les cours, sans avoir besoin de repasser par l'intérieur. Là encore cette organisation est à pérenniser.

-actuellement, l'école de 4 classes compte 2 blocs sanitaires, et les laves mains ne sont pas intégrés aux sanitaires. Cette organisation est appréciée, car elle permet d'éviter de trop engorger les sanitaires lorsque l'ensemble des élèves de petite section, accompagnés par les ATSEM, passent aux toilettes en même temps

-les ateliers sont déjà communs à deux classes, et un atelier séparé a été installé dans le hall, à proximité d'une zone de lavabos. Cette organisation permet de sectoriser des activités, et de des laver les mains directement après l'activité peinture, cette organisation qui apparaît de prime abord assez

« hétéroclite » est ressentie comme un point fort par les enseignants qui apprécient de délocaliser certains ateliers en dehors de la classe.

Il est également souhaité que les ateliers n'aient pas une largeur trop réduite, pour éviter un effet « couloir ». (ressenti aujourd'hui, avec une largeur évaluée inférieure à 3m)

-la salle de repos n'est pas attenante aux classes de petite section. Ceci est également ressenti comme avantageux : il y a une volonté de mélanger des élèves de petite et moyenne section, hors seuls les enfants de petite section font la sieste. Par conséquent, l'éloignement de la salle de repos permet de garantir la tranquillité de cette salle vis-à-vis des salles de classe qui restent actives pendant la sieste.

La salle de repos actuelle compte 17 lits soit 34 places (lits superposés), cette organisation sera conservée et élargie aux nouveaux effectifs (environ 50% d'augmentation à prendre en compte à terme). La partie petite section compte aujourd'hui environ 40 enfants, mélangés au sein de deux classes avec des moyennes sections.

-les salles de classe compte énormément d'affichages, sur les murs ou en suspension : cette « jungle » (telle que qualifiée par l'enseignante) caractérise une certaine ambiance, et est souhaité conservée. Il est demandé de pouvoir favoriser, par tous moyens, cette capacité à « habiter » murs et plafonds avec les dessins des élèves et des travaux de toute sorte : « support pédagogique global ».

-la salle de motricité compte une surface fixe de jeux, non démontable. Elle est appréciée des enfants, mais occupe une place fixe.

Les points à corriger sont :

-certains placards doivent être attribués à des rangements d'une certaine largeur : ramettes de papier A3 voire formats 50*65, boîtes de jeux de société, ...Actuellement, les placards sont jugés d'une largeur trop faible pour permettre correctement ces rangements.

-la cours n'est pas ombragée : ceci pose problème, ce d'autant dans le cadre de la mutualisation avec le périscolaire et en période estivale.

-Le manque de lumière est ressenti au sein du bâtiment actuel.

-les deux accès au bâtiment sont dénivelés, et reliés par une rampe. Ceci crée un risque de chute spécifique car les enfants cours dans la rampe et chutent plus sévèrement du fait de la pente.

plan école maternelle actuelle des crêts



ECOLE MATERNELLE PROJETEE:

Tableau des surfaces programme :

indice local	locaux	surface unitaire	surface conseillée CAUE	nombre	surface totale estimée	remarques groupe de travail
	espaces de la maternelle EM					
EM01	salles de classe	60	60	6	360	
EM 02	ateliers	20	15	3	60	20 M2 pour deux classes, souhait d'espaces distincts, mutualisés pour deux classes.
EM 09	Salle de motricité	120	110	1	120	surface yc rangements, (estimé 90M2 actuel), mutualisation avec périscolaire qui doit être possible, prévoir espace de rangement intégré
EM 04	Salle de repos	40	40	2	80	Une salle de repos en deux espaces, dont un mutualisable périscolaire (pas de lits superposés).
EM 05	TISANERIE-salle de service ATSEM	15		1	15	Mutualisée avec vestiaire personnel restaurant. (le personnel des restaurants sont les ATSEM)
EM 06	sanitaires enfants	40	40	1	40	4 WC + 5 lavabos pour 30 élèves. Un sanitaire a mutualiser avec périscolaire. 40 M2 par tranche de 6 classes.
EM 07	LOCAL STOCKAGE ENTRETIEN	20	20	1	20	Une douche. 3 espaces différents souhaités
EM 09	BUANDERIE et entretien	10		1	10	1 stockage pour 6 classes. Grands rangements (matériel école maternelle)
	kitchenette				0	local entretien + machine a laver
	total intermédiaire				705	mutualisée avec périscolaire (utilisation occasionnelle)
EM 08	circulations et dégagements				105,75	
	total espaces de la maternelle EM				810,75	

Une construction de plain-pied pour toute l'école maternelle est un prérequis.

L'école élémentaire, hors surfaces communes est estimée à environ 800 M2, correspondant à la livraison de 6 classes plus espaces dédiés :

Une classe en maternelle fait une surface minimale de 60 m² répartis et aménagés de la façon suivante:

- 60m2 partie classe
- 20m2 espace atelier, mutualisé pour deux classes
- Importance de linéaire important de rangement, un coin tableau, des espaces muraux pour affichages, coins lecture/dinette/musique.
- 1 coin eau potable dans l'atelier , en supplément aux sanitaires. (un point d'eau dans la classe n'est du coup pas requis)

Deux salles couchette sont prévues au programme, pour des fonctions complémentaires :

-Une salle couchette doit être présente à proximité d'une des classes qui sera occupée par les petites sections. Elle doit permettre la mise en place d'environ 50 places soit 25 lits superposés, pour la sieste qui est pratiquée en petite section uniquement. Comme vu ci-avant, elle doit cependant être isolé phoniquement des salles de classe et ne doit pas nécessairement être attenante.

Cependant, l'organisation actuelle impose la présence d'une ATSEM dédiée a la salle de repos, ce qui pose problème en cas de diminution des effectifs. Ainsi, la déconnection de la salle de repos avec la salle de classe doit être phonique, et non nécessairement physique, et toute organisation qui facilite la mutualisation des effectifs sera perçue comme avantageuse.

-une deuxième salle couchette doit être proposée, pour une utilisation mutualisée avec le périscolaire. La différence d'utilisation vient de règlementation différentes : les lits superposés ne sont pas permis. L'effectif prévisionnel est d'environ 50 enfants, dont 25 concernés par la salle de repos.

Le global de ces deux espaces est souhaité a 80 M2, en deux espaces différenciés.

Une tisanerie sera prévue pour le personnel et la préparation des temps de « cuisine » avec les enfants : le but est de pouvoir organiser des ateliers culinaires avec les enfants, en sus d'offrir un espace de tisanerie pour le personnel ATSEM. Sa surface minimale est estimée à 15 M2. Il est également souhaité que les ATSEM bénéficient d'un espace de travail spécifique dédié.

Les sanitaires sont estimés à une surface globale de 40M2, et sont souhaités sur 3 espaces réparties sur la maternelle, avec le souhait de pouvoir également desservir la partie périscolaire. Une douche doit être présente en sus.

Si cette mutualisation n'est pas possible, notamment du fait de la disposition des locaux, des sanitaires spécifiques à la partie périscolaire seront alors à prévoir.

Comme vu dans les remarques ci-avant, les éviers sont à individualiser des WC.

Les locaux nécessaires en sus sont :

- Un local de stockage à destination des enseignants : les besoins sont estimés à 20 M2, avec la faculté de ranger le matériel utilisé par l'équipe pédagogique .
- Un local de buanderie, mutualisable avec le local entretien : le but est de disposer sur site de machines à laver, et d'un minimum de matériel de nettoyage. Sa surface nécessaire est évaluée à 10 M2.

Une attention particulière sera apportée à la qualité et la facilité du rangement, qui doit rester un maître mot. Celui-ci se répartira sur l'ensemble des surfaces possibles, avec l'idée de favoriser des rangements adjacents aux salles de classe.

Les WC doivent être accessibles depuis les couloirs. Un accès depuis l'extérieur (cour de récréation) est souhaité en primaire, mais est inutile en maternelle, où les enfants vont au WC de manière accompagnée. Une douche devra être prévue dans un des sanitaires pour pallier aux « accidents » du jeune Age.

Pour les jeux d'extérieur (draisiennes, vélos, trottinettes etc) un local de rangement sera prévu, accessible depuis la cour.

Une Aire de jeux est souhaitée, sur le modèle de l'aire de jeux existante : environ 4 ateliers minimums, à destination des petits, avec une différenciation en plusieurs zones correspondant aux différents âges : tobogan « petits » et tobogan « moyens », différents jeux destinés aux classes d'âges petite a grande section.

Système de dépose :

Les parents entrent par l'entrée dédiée à l'école maternelle, accompagnent leurs enfants pour mettre les chaussons et enlever les manteaux, et les « remettent » à leur professeur à l'entrée de la classe. (sauf dispositions en cours « covid 19 »...).

Pour la sortie des enfants à la fin de la classe, un accès extérieur à chacune des classes doit être prévu pour les parents, leur permettant de récupérer directement les enfants.

ECOLE ELEMENTAIRE

Tableau des surfaces du programme :

indice local	locaux	surface unitaire	surface conseillée CAUE	nombre	surface totale estimée	remarques groupe de travail
	ecole élémentaire					
EE 01	classes	60	60 mini	12	720	Prévoir deux salles supplémentaires en extension possible.
EE 02	ateliers	20	15	6	120	Locaux atelier mutualisés, 1 atelier pour deux classes
EE 03	vestiaires	0		0	0	Intégré aux circulations
EE 04	wc HO+FE	25		2	50	un WC pour 20 filles, un WC + urinoir pour 40 garçons, un lavabo pour 40 élèves. Nombre a valider suivant disposition. (un a chaque étage minimum)
EE 04 bis	wc Handicapé	5		2	10	a intégrer aux autres espaces
EE 05	stockage débarras	30		1	30	a confirmer.
	salle arts plastiques	70		0	0	non confirmée car remplacée par les ateliers entre les classes
	total intermédiaire				930	
EE 06	circulations et dégagements				139,5	
	total élémentaire EE				1069,5	

La capacité de l'école actuelle est de 8 classes, il est souhaité une capacité à l'ouverture de 12 classes.

Le tout conduit à une surface totale de l'école élémentaire d'environ 1070 M2, hors espaces mutualisés et locaux de direction générale.

La taille souhaitée minimale des salles de classe est de 60 M2. Là encore, les équipes enseignantes privilégient l'ajout de locaux ateliers attenants, mutualisés pour deux classes, d'une surface minimale de 20 M2. Ces ateliers ont conduit à l'abandon de la salle Art Plastiques, qu'ils remplacent.

S'y ajoute les parties sanitaires (60 M2 à disposer en plusieurs espaces, minimum un par niveaux) et une partie stockage de 30 M2 -

L'école élémentaire actuelle compte 12 WC et 16 lavabos pour 190 élèves. Ce ratio de 1 lavabo pour 12 élèves et 1 WC pour 16 élèves est considéré comme minimal et à conserver.

Appliqué aux capacités de la nouvelle école élémentaire (environ 330 élèves maximum), cela donne donc une capacité souhaitée de 20 WC et 28 lavabos au minimum, à répartir sur les différents espaces sanitaires.

La taille des cours de récréation est actuellement importante, un soin devra être apporté à préserver des espaces généreux en lien avec le nombre d'élèves envisagés à terme. Les cours de la maternelle et de l'élémentaire doivent être distinctes, séparées par un obstacle physique, avec portillon si elles sont accolées.

L'école primaire jouit actuellement de cours de taille importante, permettant de matérialiser des surfaces sportives, mais il est reproché à ces cour leur manque d'ombrage et leur revêtement 100% imperméable. Il est souhaité que la nouvelle école puisse bénéficier pour partie de surfaces perméables et plus attractives qu'une surface d'enrobé brute, accessibles en tant qu'espaces de récréation.

Si l'obligation de construction de plein pied est ferme pour la maternelle, il est admis que l'école primaire pourra s'élever sur un niveau R+1 partiel ou global.

LOCAUX COMMUNS ET ADMINISTRATIFS

Tableau des surfaces du programme :

indice local	locaux	surface unitaire	surface conseillée CAUE	nombre	surface totale estimée	remarques groupe de travail
	locaux communs et administratifs LC					
LC 01	hall d'entrée commun	60	45	1	60	hall qui dessert les deux écoles via des couloirs séparés. permet également un espace expositions.
LC 02	bureau directrice	20	10	1	20	Doit être en visibilité sur le hall et l'entrée extérieure. Commun aux deux écoles. Surface 20M2 pour permettre un peu d'archivage
LC 06	salle informatique + BCD	20	80	0	0	a priori, BCD qui reste dans les anciens locaux, pas d'utilité d'une salle informatique
LC 07	cabinet médical, salle de renfort PMI	10	20	1	10	salle pour la PMI, à voir si utilisation d'espaces affectés d'une manière occasionnelle. Peut constituer un bureau pour s'isoler? (bureau équipé conférences téléphoniques,...), + bureau également dédié pour l'APE,
LC 08	salle des enseignants 18 personnes et kitchenette	45	2,5 M2/enseignant	1	45	doit permettre la prise de repas pour les enseignants, petite cuisine intégrée. attention à la mixité fonction réunion-fonction repas? Prévoir un coin plus dédié à la pause??. Prévoir un coin séparé "photocopies et impression", et des armoires de rangement affectées aux enseignants?.
LC 09	sanitaires ho-fe-H	6	12 au total	3	18	doit être attenant au bureau de la directrice.
LC 10	espace de stockage + archives	6	30			sanitaires réservés enseignants
LC 11	local entretien	6		3	18	espace a organiser avec photocopies, fournitures, ... de manière a préserver la capacité de la salle de réunion un local par école et par étages, soit 3 a confirmer. Mutualisation possible suivant plan masse des deux écoles maternelles et primaires
LC 12	stockage APE	5		1	5	l'APE a besoin d'un espace de stockage indépendant, a intégrer dans un local? (bureau "PMI"?)
	total intermédiaire				176	
LC 13	circulations				17,6	
LC 12	locaux techniques				35	
	total locaux communs et administratifs LC				228,6	

L'un des enjeux de cette mutualisation des deux écoles est d'optimiser la partie commune, pour qu'elle bénéficie au mieux aux deux établissements, et qu'elle permette une gestion aisée de l'établissement :

- ⇒ Le bureau de direction sera situé de manière centrale et sera commun aux deux écoles (direction commune). Il sera situé de façon à permettre une bonne relation avec l'entrée principale de l'établissement et le hall d'entrée. La directrice est par ailleurs enseignante en élémentaire.
- ⇒ Les surfaces du programme font figurer un hall d'entrée commun : ceci ne ressort pas d'une demande spécifique des enseignants, certains privilégiant une déconnexion des accès, d'autres souhaitant une fusion des deux écoles plus marquée. Néanmoins et quel que soit le choix proposé, il sera nécessaire de prévoir la possibilité d'une déconnexion des accès aux deux écoles, ceci en complément à un hall d'accès commun si cette option est développée par les candidats. Ce point de vue a été conforté par les besoins de régulation des accès nés de la crise sanitaire en cours.
Cependant, un espace commun aux deux écoles, permettant la tenue d'expositions ou la mise en place d'un accueil, paraît être un plus.
- ⇒ Une salle de réunion de capacité 18 adultes devra jouxter la salle de direction. Elle devra comprendre une kitchenette aménagée pour le repas de midi des enseignants. Il est souhaité que la salle bénéficie d'une organisation permettant de séparer des fonctions techniques (photocopies, impressions, ...) des fonctions repos et réunions.
- ⇒ Un espace de stockage spécifique dédié à l'association des parents d'élèves est demandé. Situé à proximité de la salle de réunion, cet espace de stockage leur permet d'être indépendants de la partie enseignants
- ⇒ Une « salle de renfort » a été prévue : compte-tenu de la taille de l'établissement, cette salle est perçue comme polyvalente pour assurer plusieurs fonctions :
 - Accueil occasionnel de la PMI, d'un psychologue scolaire,...
 - Lieu permettant à un enseignant de s'isoler pour recevoir un parent
 - Bureau occasionnel pour l'association APE
 - Bureau permettant l'organisation de conférences téléphoniques avec le rectorat, ...
- ⇒ Une salle « informatique + BCD » n'a pas été retenue au programme: la salle BCD existante dans le groupe scolaire actuel est conservée, le besoin d'une salle BCD dans la nouvelle école n'a pas été validé.
Il n'est pas souhaité disposer d'une salle informatique spécifique, le matériel (plutôt des tablettes), étant stocké dans chacune des classes.
- ⇒ Une salle de restaurant scolaire d'une capacité de 150 à 200 repas/jour sera prévue (actuellement la capacité est de 90 à 130 repas). Ce restaurant scolaire pourrait avoir à produire des repas pour d'autres établissements. L'accès pour les élèves de maternelle devra se faire par l'intérieur du bâtiment (sans que les élèves n'aient à s'habiller pour aller manger notamment en hiver). L'accès pour les élèves de l'école élémentaire pourra se faire par l'extérieur. Il est actuellement fait deux services de façon à permettre aux élèves de l'école maternelle de manger en premier, dans le calme. La capacité à avoir deux espaces distincts de restauration n'est pas exigée mais sera considéré comme un plus. la capacité minimale simultanée de repas est de 80 à 100 repas
- ⇒ La Commune ne souhaite pas nécessairement d'une pièce PMI (protection maternelle et infantile) ou médecin scolaire soit réservée, mais souhaite privilégier la réutilisation d'un espace existant, les visites pourront se faire dans la « salle de renfort » décrite ci-avant.
- ⇒ Les enseignants ont un besoin absolu de grande clarté dans les salles de classe. Il est cependant nécessaire de disposer de larges surfaces permettant un affichage mural des travaux des élèves. Les surfaces de mur doivent donc être travaillées avec soin pour satisfaire à cet usage...
- ⇒ Un local poubelle commun sera proposé, celui-ci sera mutualisé avec les besoins du restaurant scolaire : cf ci-après

RESTAURANT SCOLAIRE

Tableau des surfaces du programme :

indice local	locaux	surface unitaire	surface conseillée CAUE	nombre	surface totale estimée	remarques groupe de travail
	restaurant scolaire RS					
RS01	accueil vestiaire	0	1 M2/eleve	1	0	a connecter aux circulations principales
RS02 a	salle de restauration primaire	200	1 M2/eleve	1	200	identique espace actuel.fréquentation actuelle 120 élémentaires. Considéré 2 services.
	salle de restauration					
RS 02b	maternelle	120	2 M2/eleve	1	120	120 M2 demandé (100 M2 aux buclines). Fréquentation actuelle 70 élèves.
RS 03	espace laves mains	25		1	25	1 lavabo pour 10 élèves. Espaces séparés maternelle et primaire??
RS 04	sanitaire enfants			0	0	a économiser par mutualisation sanitaires déjà existants, sinon a prévoir en supplément aux existants
RS 07	espace livraison et stockage	45		1	45	stockage froid + réchauffe+ plonge + rangements, en deux parties
	vestiaires et sanitaires					
RS 06	employés restaurant	15	10	1	0	0 si mutualisé avec local atsem maternelle(même personnel)
RS 05	restaurant scolaire				0	0 sans objet, cuisine centrale maintenue dans sa localisation actuelle
RS08	local poubelle	6	6	1	6	
RS 09	circulations	40		1	40	a optimiser avec vestiaires intégrés
	total restaurant				436	

Il est rappelé que la partie cuisines est conservée sur son site actuel.

⇒ un espace de livraison et stockage important est prévu, il doit notamment permettre le conditionnement des repas (liaison chaude). Le type de matériel prévu est :

ZONE réchauffage

-1 armoire froide positive : 1400 Largeur :830 profondeur :2080 hauteur

1 Armoire négative : 700 Largeur : 830 profondeur :2080 hauteur

1 Four de réchauffage capacité 250couverts : 1200 Largeur :1200 profondeur :2000 hauteur

2 Tables de travail : 2000 largeur, 700 profondeur, 900 hauteur

1 plonge

1Lave main

-Zone plonge

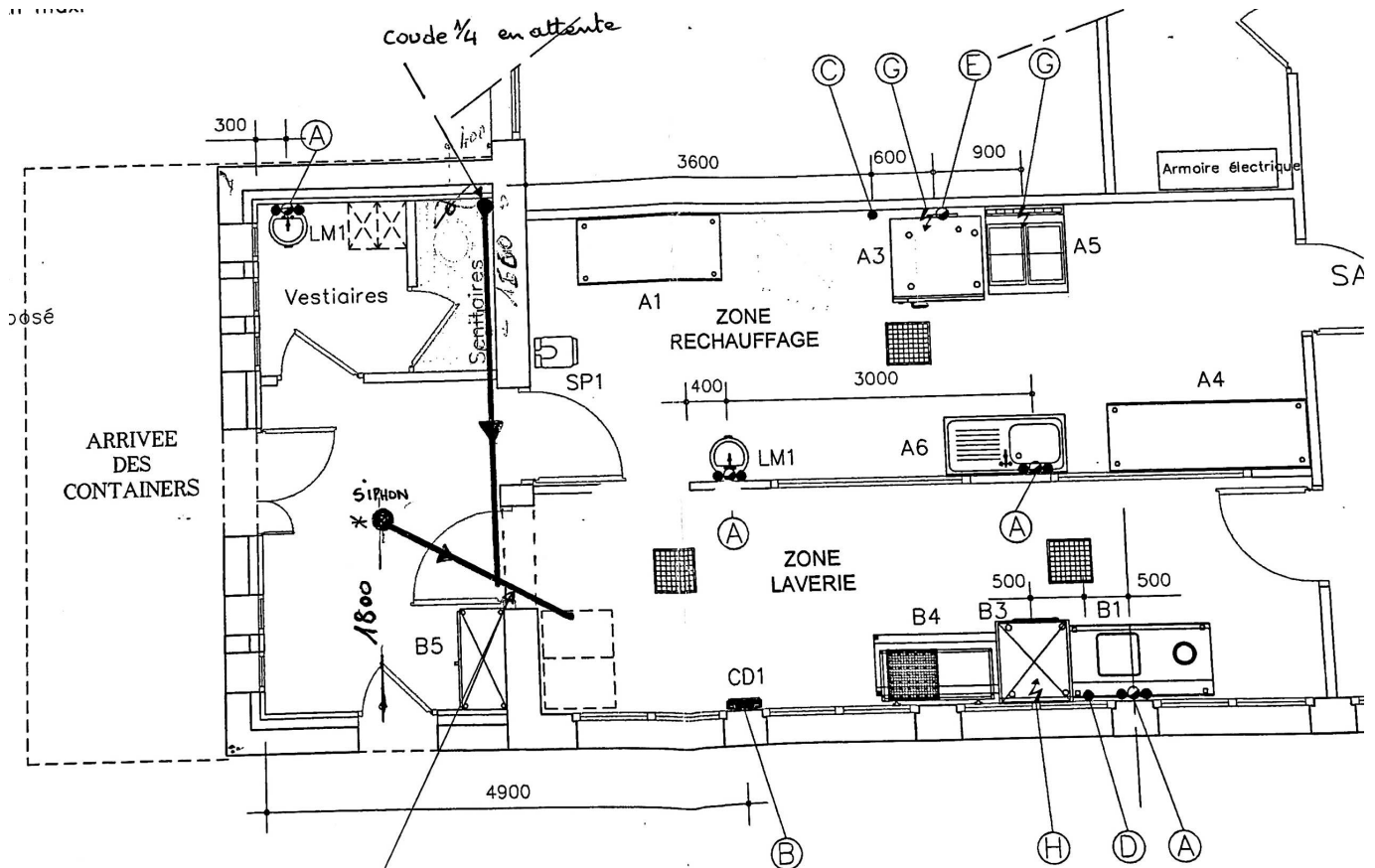
1 Lave-vaisselle capacité 300 couverts

Emplacements pour chariots de stockage de la vaisselle

Photo de la cuisine de fabrication et du parc véhicule utilisé pour les livraisons



exemple de cuisine de réchauffe: cuisine du groupe scolaire des buclines



- ⇒ Cet espace doit être accessible par un véhicule de livraison (PTAC inf à 3.5t), il est souhaité qu'un quai de déchargement soit proposé, couvert par un auvent et avec un système de quai hydraulique permettant d'ajuster les hauteurs de déchargement au type de matériel utilisé (actuellement camionnettes) et à la présence de hayons.
- ⇒ Un local poubelles, commun avec les écoles, doit être proposé : ce local doit être fermé et ventilé, et permettre de disposer de 4 bacs de ramassage. Ces bacs sont repris par une société de ramassage (ORTEC) qui utilise des camions 22t, les accès et portes sont à prévoir en conséquence.
- ⇒ Il est souhaité que l'espace de restauration permette d'isoler une partie maternelle et une partie primaire, correspondant à des rythmes différents, afin d'éviter des salles trop grandes et des problèmes de nuisance sonore trop importante : la multitude d'espaces offerts par les salles existantes, avec vis-à-vis partiel, est apprécié.
 - Maternelle : enfants servis à table par les atsem, système de plats chauds par tables, surface souhaité 120M2 (100 M2 dans les locaux actuels, pour une fréquentation de 70 élèves))
 - Primaire : système de plats chauds par tables, surface souhaité 200 M2 (fréquentation actuelle 120 élèves)
 - Conditions de service : 2 services pour la partie primaire, deux services actuellement pour la partie maternelle.
- ⇒ Local sanitaire : il est souhaité que l'organisation spatiale permette de mutualiser les sanitaires de l'école.
- ⇒ Vestiaires : les ATSEM de l'école maternelle ont la charge de la partie réfectoire, il est souhaité mutualiser le local déjà prévu pour la maternelle.

⇒ Circulations : il est souhaité que les circulations intègrent un espace de lave-mains, (un lavabo/10 élèves) ainsi qu'un circuit cohérent entre l'accès au restaurant, et la sortie en direction des cours de récréation pour attendre la reprise des cours

Vue sur salle de restauration actuelle



PERISCOLAIRE

Tableau des surfaces du programme :

indice local	locaux	surface unitaire	surface conseillée CAUE	nombre	surface totale estimée	remarques groupe de travail
	périscolaire PS					
PS1	salle d'animation	90		2	180	deux espaces distincts. (3 groupes de travail en même temps?).
PS1	salle d'animation supplémentaire	60		1	60	3eme salle d'animation, réserve pour salle de classe supplémentaire
PS2	salle d'animation spécifique	25		1	25	salle qui sert d'atelier (peinture-cuisine, ..), +kitchenette intégrée mutualisée maternelle
	salle de motricité	100		0	0	mutualisée avec école maternelle
	espaces accueil vestiaires	20		2	0	mutualisé
	espaces sommeil			0	0	mutualisé avec école maternelle
	espace sanitaire			0	0	mutualisé avec école maternelle
	espace soin infirmerie			0	0	mutualisé espaces communs
	espace restauration-réfectoire			0	0	mutualisé
	cuisine	15		0	0	intégrée salle d'animation spécifique
	bureau dédié périscolaire	15		0	0	intégrée avec bureau PMI
PS3	espace rangement animateurs	20		1	20	contenu a confirmer
	espace entretien-machine a laver	8		0	0	Mutualisé avec maternelle
PS4	espace technique-local poubelle	6		1	6	
	total périscolaire PS				291	

L'enjeu du périscolaire est sa bonne modularité avec le reste de l'école : disposer d'espaces dédiés, tout en favorisant l'utilisation des espaces de l'école maternelle et du restaurant au mieux, pour ne pas cumuler les fonctions, ce qui n'est pas absorbable financièrement, et être capable d'individualiser un fonctionnement du périscolaire en période de fermeture des écoles tout en ne mettant pas en jeu des surfaces trop importantes à nettoyer.

Le fonctionnement du périscolaire est actuellement le suivant (ALAE désigne l'association qui gère actuellement le périscolaire) :

-Accueil du matin et du soir :

L'accueil du matin se fait de manière échelonnée entre 7h30 et 8h20. Les enfants sont accueillis et accompagnés à l'école par l'équipe d'animation. Un petit déjeuner varié et équilibré est proposé chaque matin de 7h30 à 8h00.

L'accueil du soir s'opère de la même façon que le matin. Les parents peuvent venir récupérer leur(s) enfant(s) à partir de 16h30 jusqu'à 18h30. Les animateurs accompagnent les enfants, de leur classe vers les locaux de l'ALAE, où un goûter leur est offert. Ils ont ensuite la possibilité de faire leurs devoirs (sur inscription) en compagnie de bénévoles (les lundis et jeudis), mais aussi de profiter des différents ateliers d'animations prévus.

L'agent d'entretien passe après les temps d'accueil : de 8h30 à 9h30 et le soir de 18h30 à 20h.

Enfin, concernant les vestiaires pour les enfants, l'ALAE préférerait disposer de ses propres vestiaires, mais les élus souhaitent mutualiser ces derniers avec l'école, dans un souci de rationalité et pur autant que la proximité des locaux le permette.

l'ALAE souhaite disposer de son propre bloc sanitaire pour les enfants. Là aussi, cette demande se heurte au souhait de rationaliser les espaces, la Commune souhaite que la disposition des blocs sanitaires permette leur mutualisation entre le périscolaire et les écoles.

PS : L'utilisation d'une sonnette visio (type interphone) est fortement souhaité pour l'accueil.

-Pause méridienne

Ce service est proposé tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis des jours d'école entre 11h30 et 13h30 en fonction des services. De plus, quel que soit l'âge de l'enfant, un moment de relaxation ou calme est nécessaire après le repas. Véritable coupure dans la journée, le temps calme permet à chacun de se détendre et de se reposer autour d'activités. Cela implique l'utilisation des salles de l'accueil du matin et du soir.

-Effectifs :

Les effectifs du périscolaire ont été consignés dans le tableau ci-après :

espaces	Public visé	Effectif actuel	en % des enfants scolarisés	Effectif prévisionnel +5ans	prévision mairie +14% (à +15ans)	Dimensions
Espace animation						
Salle d'animation	Maternelles	30 (effectifs des mercredis: 40)	25	50 (effectifs mercredi: 60)	34	recommandations: 90m ² jusqu'à 50 enfants 73 à 220m ² à partir de 51 enfants
	Elémentaires	28 (effectifs des mercredis: 42)	16	50 (effectifs mercredi: 60)	32	
salle animation spécifique	mixte		15			20m ²
salle motricité						
Espace vie quotidienne						
espace accueil Vestiaires	Maternelles	30 (effectifs des mercredis: 40)		50 (effectifs mercredi: 60)		20m ² pour 50 enfants maxi 30m ² à partir 51 enfants
	Elémentaires	28 (effectifs des mercredis: 42)		50 (effectifs mercredi: 60)		
Espace sommeil	Maternelles		15		25	2m ² /enfant par couchage, normes PMI. Maxi 15 enfants par dortoir. 30 à 40m ²
Espace sanitaire	Maternelles	30 (effectifs des mercredis: 40)		50 (effectifs mercredi: 60)		1 wc pour 10 et 1 robinet pour 8 1 douche
	Elémentaires	28 (effectifs des mercredis: 42)		50 (effectifs mercredi: 60)		1 wc pour 10 enfants et 1 robinet pour 8 enfants, non mixité des sanitaires
	adultes	5 animateurs 5 ATSEMS 11 enseignants				4m ² 1 wc homme 1 wc femme 1 lavabo mini

Ces données, communiquées par l'ALAE, ont été compliées au niveau du tableau des surfaces proposé et ont conduits aux arbitrages suivants :

- ⇒ 3 salles d'animation de taille importante : deux salles de 90 M2, dédiées au périscolaire, espaces distincts permettant l'accueil de groupes en simultané, et une salle d'animation supplémentaire, pensée comme une salle de classe, et destinée à gérer la période actuelle en attendant la construction d'un autre groupe scolaire sur la Commune : l'idée est de transférer à terme une partie des activités du périscolaire sur un autre site, et que cette salle constitue alors l'une des classes qui constitue une réserve de capacité au profit des classes maternelle ou élémentaire, suivant la démographie de la commune.
- Ces salles d'animation périscolaire devraient accueillir jusqu'à 60 enfants à terme le mercredi. Il est souhaité qu'elles bénéficient d'un point d'eau.
- ⇒ Une salle d'animation spécifique type « atelier+ kitchenette » est souhaité en supplément (25 M2) afin de permettre l'organisation d'ateliers (peinture, cuisine, ...), de gouters, ceci indépendamment de la partie école maternelle.
- ⇒ Un espace de rangement pour les animateurs a été demandé (20 M2) ,
- ⇒ Les espaces entretien doivent être mutualisés avec les deux écoles.
- ⇒ Un bureau spécifique était demandé, il a été mutualisé avec le bureau prévu dans les locaux communs de direction.
- ⇒ De même, la salle de motricité doit être mutualisée avec la maternelle.

A noter que le mercredi et pendant les vacances, l'accueil périscolaire doit pouvoir utiliser la salle de motricité de la maternelle, les sanitaires et le restaurant scolaire ainsi que les salles d'animation, ceci

alors que les écoles sont fermées. L'organisation doit donc être pensée pour favoriser un accès direct à ces espaces, tout en maintenant le reste de l'école fermée.

ESPACES EXTERIEURS

⇒ Tableau des surfaces du programme :

indice local	locaux	surface unitaire	surface conseillée CAUE	nombre	surface totale estimée	remarques groupe de travail
	Espaces extérieurs EEX					
EEX01	Preau maternelle	90	1 M2/enfant	1	90	1M2/enfant mais 3 classes simultanées
EEX02	Preau élémentaire	150	1 M2/enfant	1	150	1M2/enfant mais deux récréations (soit 6 classes).
EEX 06	cours maternelle yc espace rangement	500		1	500	espace rangement nécessaire en sus 10 M2 (vélos, ...). Surface qui reste a confirmer (4M2/élève, 2 récréations), % souhaité 30% non étanche
EEX 07	cours élémentaire yc espace rangement	800		1	800	espace rangement clos inclus dans les locaux? Dimensionnement avec 30 % "espace vert praticable" souhaité (surface non étanche)
EEX 08	sanitaires				0	sanitaires école partiellement accessibles depuis l'extérieur
EEX 08	espace jeux	40		1	40	accessibilité jeux depuis l'extérieur?. Différentes zones de jeux adaptées par tranches d'âge
EEX 09	espaces verts interne école, jardins?				200	espace jardins + vergers interne école
EEX 10	local a vélo	20		1	20	local non clos mais couvert, uniquement besoins école. Local a prévoir par ailleurs avec recharge vélos électrique, indépendant de l'école. (elien via-rhona??)
	Parvis	200		1	200	
	total espaces extérieurs				1690	
	requalification générale voirie, dessertes et dépose rapide, parking enseignant					non inclus, a chiffrer en sus selon plan masse proposé

⇒ **Préaux** : les surfaces de préau maternelle et élémentaire tiennent compte de l'organisation adoptée :

- Récréation maternelle avec 3 classes simultanées, soit environ 90 enfants maximum
- Récréation élémentaire avec deux récréations, soit 6 classes maximum
- Il est souhaité une indépendance des deux cours et préaux, que les surfaces soient accolées ou non.
- Des espaces de rangement doivent être prévus pour les deux cours, afin de stocker le matériel nécessaire :
 - Maternelle : essentiellement des draisiennes et vélos, le local actuel fait environ 15 M2.
 - Elémentaire : Ballons, patins à roulettes, cerceaux, raquettes etc.... local souhaitée 15 m2 avec des étagères.
- espace jeux : quelques jeux dédiés à cette classe d'âge.
- de par le contexte environnant, il est souhaité que les surfaces de cours puissent être complétées de surfaces non étanches, à caractère paysager et éducatif : ces espaces sont destinés à accroître la qualité architecturale globale et l'insertion de l'école dans un cadre environnant qualitatif. Un aspect éducation à l'environnement pourra être proposé.

Cours et espace de rangement actuel



⇒ Voies de circulation et parkings :

La commune n'a pas de dispositions particulières en tête.

Le point principal concerne la gestion des entrées et sorties, et la préservation de la zone vis-à-vis des stationnements illicites, ainsi que la volonté de bénéficier d'une mutualisation des parkings entre les différentes opérations en cours.

Ainsi, les parkings propres à la dépose des élèves peuvent être mutualisés avec les besoins des tennis et de la salle d'animation.

La création d'espaces publics type « parvis », notamment en lien avec l'espace d'animation, serait un plus, à condition de ne pas obérer trop la place disponible.

A noter la prise en compte de manifestations type foire, qui demandent à bénéficier d'une occupation massive des espaces (foire de sciez de la pentecôte), sachant que les espaces très généreux d'aujourd'hui peuvent souffrir d'une réduction mesurée, qui conduira à adapter la foire au nouveau cadre proposé.

⇒ Espaces publics adjacents

Des espaces publics adjacents sont souhaités aux abords des écoles (aire de jeu ou parc, ...):

- La création de Jardins partagés, avec un côté éducatif, pourrait être envisagée de pair avec la nouvelle école, la question se posant de l'inclusion ou non de ce type d'action dans le périmètre école, et de leur accessibilité à la population.
- L'ensemble de la zone ne bénéficie pas d'espaces plus urbains et qualitatifs, qui pourraient casser l'image actuelle de « grand parking » mais qui doivent rester compatibles avec la tenue de grands événements type foire.

FLUX ET PANDEMIE COVID 19

Des tableaux de flux « type », issus du travail du CAUE dans son guide, figurent en annexe avec des commentaires issus des discussions avec les élus référents.

En effet, les adaptations rendues nécessaires par les règles d'hygiène imposées par la lutte contre la pandémie du COVID 19 nous incitent à nous réinterroger sur certaines pratiques et habitudes, et à tenir compte des enseignements tirés ces derniers mois.

Les élus ont souhaité mettre en avant plusieurs points :

- La règle du lavage des mains systématique avant l'entrée en classe doit être considérée comme un point qui va dicter l'organisation des sanitaires, et le nombre d'éviers proposés. Il est souhaité que dans son parcours d'entrée en classe et/ou ses trajets quotidiens (vers la salle de motricité, vers la cours, ou en retour, ...) l'élève croise systématiquement un point de lavage de mains, lui permettant naturellement de souscrire à cette obligation sans avoir à faire un détour spécifique. Dès lors, la première approche, soumise à réflexion des candidats est :
 - La déconnection d'éviers spécifiques par rapport aux sanitaires apparaît nécessaire, avec une accessibilité maximale, sur les trajets de flux des élèves.
 - A contrario, le passage aux sanitaires impose également un lavage de mains, et donc une présence minimale de points d'eau à proximité.
 - Les demandes du programme et du tableau des surfaces ont été établies « hors retour d'expérience covid », et si les surfaces demandées ainsi que la possibilité de desservir correctement l'ensemble des circulations avec des points de lavage de mains ne peut pas être satisfaite, alors les candidats sont invités à aller au-delà des demandes du

programme et a proposer des aires de lavage de main supplémentaires, en lien avec les circulations.

- Les règles de distanciation et de protection sanitaire ne permettent plus aujourd'hui de proposer aux parents d'accompagner systématiquement leur enfant devant la salle de classe. Les candidats sont également invités à réfléchir aux conséquences en terme de positionnement des vestiaires, pour les élèves qui ne sont pas encore autonomes.
Il est bien entendu espéré que cette situation ne perdure pas, mais l'adaptabilité de la nouvelle école a de nouveaux épisodes de pandémie est bien entendue en jeu.
- L'organisation des flux qui découle de ce programme est issu notamment de discussions avec les enseignants, et du contexte actuel.

Les élus souhaitent que les candidats puissent être moteurs dans toute forme d'organisation qui dérogerait au présent programme, mais qui serait étayée par une argumentation vis-à-vis des gains escomptés, ou de sa meilleure correspondance avec les flux générés pour les utilisateurs.

Les priorités a donner doivent être dictés par (en ordre hiérarchique de priorité décroissant):

- L'optimisation des flux des élèves entre les différentes salles, toujours avec le respect des règles d'hygiène qui devrait perdurer post covid 19.
- L'optimisation des flux du personnel enseignant, et la possibilité d'un bon contrôle global sans démultiplier les effectifs nécessaires
- Le bon contrôle des surfaces de commun, qui impactera le coût global, la rationalisation de ces surfaces
- La qualité de mutualisation des locaux, toujours avec le souci d'indépendance d'utilisation dont le programme fait état (utilisation du périscolaire en période de vacances scolaires, nécessité d'une indépendance des accès aux deux écoles en période de pandémie...)
- La qualité de gestion des contrôles d'accès.

DONNEES RELATIVES AUX ACCES ET CIRCULATIONS

Lors de la visite en commun du site, les candidats ont souhaité bénéficier de données générales de dimensionnement des accès au site et parkings nécessaires.

La commune apporte les réponses suivantes, basées sur l'état existant :

-La commune a la spécificité d'avoir 14 hameaux, très « éclatés » sur le territoire. En conséquence, la mise en place de transports en commun est difficile, et le « tout voiture » est encore la règle.

-les transports en commun se résument actuellement a 2 bus, en arrivée échelonnée. Compte-tenu du transfert de la compétence transport a Thonon Agglomération, et des refontes en cours, la commune ne bénéficie pas de données sur le fonctionnement futur.

Il semble nécessaire de prévoir une capacité de dépose de 2 bus simultanés, permettant à un bus d'effectuer une attente ou une régulation (classe neige, ...) sans empêcher le fonctionnement des lignes de transport.

-les proratas entre les différents modes de transport sont estimés de la façon suivante, pour une capacité actuelle d'environ 330 élèves :

- Les bus représentent environ 30% du mode de transports scolaires
- La voiture représente plus de 50% du mode de transports scolaires
- La mobilité douce représente moins de 20% des transports scolaires. Il est bien évident que la Commune souhaite privilégier le développement de cette mobilité, qui se heurte aux singularités du territoire. La création de la Via-rhône, évoquée par ailleurs et qui desservira le bas de l'école, va contribuer certainement a cet objectif. Les dispositions d'accueil propres au nouveau groupe scolaire doivent l'encourager. (stationnement vélos sécurisé)

7/Aspects techniques:

Performance énergétique :

La Commune de Sciez n'a pas souhaité intégrer au programme de performance particulière sur ces aspects, et souhaite s'en tenir règlementairement au respect de la RT 2012 (dans le cadre d'un permis déposé en Décembre 2021)

Pour autant, les aspects qualité de l'air, confort thermique et luminosité sont primordiaux, les candidats seront invités à faire part de leur expertise en la matière.

l'atteinte d'objectifs qualitatifs au-delà des exigences RT 2012 et anticipant la future réglementation RE 2020 sera perçue comme un plus, à coût global contrôlé, et sera valorisée avec le souci de ne pas dégrader le coût d'investissement très tendu de l'opération.

En particulier toute mesure favorisant le confort global, ou privilégiant les ressources locales, sera considérée avec attention.

Entretien Maintenance :

Il est souhaité la mise en place d'une aspiration centralisée pour l'école, afin de faciliter les opérations d'entretien. Cette aspiration doit être intégrée à l'équipement des locaux, et le nombre de centrales sera adapté à l'organisation des locaux proposée.

L'école devra être pourvue d'un système de sécurité-alarme centralisé et performant, avec centrale de gestion des accès permettant de mémoriser les entrées, ainsi que d'une gestion de clefs et badges permettant l'attribution de droits différenciés suivant les utilisateurs.

Géotechnique :

la mission G1 ES+PGC a été communiquée. Elle met en évidence des difficultés prévisibles relatives au système de fondation et au drainage des parois enterrées, inhérente à la caractéristique des sols en place. Ces difficultés sont à appréhender par les candidats et doivent participer à la définition de l'implantation optimale du groupe scolaire.

IL a été établi que le coût spécifique des fondations spéciales éventuelles, établi comparativement au coût de fondations classiques type semelle filante ou radier, sera considéré en plus-value par rapport à l'enveloppe prévisionnelle qui avait été retenue avant inventaire de ces difficultés.

Pour autant, le coût global du projet sera jugé avec prise en compte de ce coût spécifique, **et l'optimisation des systèmes de fondation-drainage résultant de l'implantation du groupe scolaire est une donnée importante à prendre en compte.**

Une mission G2 AVP et G2 PRO sont prévues, avec un contenu adapté au projet lauréat, ainsi qu'une mission G5 d'accompagnement en phase exécution.

PLU de la commune :

Le PLU de la commune est disponible sur le site internet de la Commune de Sciez et de Thonon Agglomération. Il s'agit d'un PLUi élaboré dans le cadre de Thonon Agglomération, faisant suite à un premier PLUi élaboré par l'ancienne Communauté de Communes du Bas Chablais, et amené à évoluer vers un PLUi HD au sein de Thonon Agglo à l'horizon 2025. (HD pour Habitat et déplacement)

La construction de la nouvelle école nécessite une évolution des documents d'urbanisme : mise en œuvre d'une déclaration de projet pour modification du zonage concerné (évolution en zone Ue)

ANNEXES

Annexe1 : Périmètre sur base PLU

Annexe 2 : tableau des surfaces programmatiques global

Annexe 3 : fiches de fonction par locaux

Annexe 4 : réseaux présents sur le tènement et plan topographique

Annexe 5 : projets connexes

Annexe 6 : photos référence école existante

Annexe 7 :schémas de flux CAUE commentés.